

Commission du blé—Loi

A plusieurs reprises, le ministre s'est contredit. Il accuse les cultivateurs de ne pas savoir gérer leurs affaires de sorte qu'ils retiendront leur argent jusqu'à l'an prochain. Une fois peut-être durant 15 ans, les prix ont été élevés, et les producteurs ont pu différer le paiement. Depuis que je m'occupe d'exploitation agricole, c'est la première fois que les prix montent en flèche et qu'on percevra de l'impôt sur le revenu.

Une autre fois, le ministre a permis à ces cultivateurs de différer le paiement. Le cultivateur n'était pas tenu d'accepter l'argent dans l'année où il livrait les grains. Il est certes dans le ressort du ministre de rédiger un projet de loi permettant au cultivateur de décider s'il recevra le dernier paiement l'année de la livraison ou l'année suivante.

Il y aurait divers moyens de le faire. Une feuille pourrait être insérée dans le carnet de permis au moyen de laquelle un cultivateur ayant été notifié par la Commission du blé qu'un paiement pourrait être effectué, déciderait de différer le paiement jusqu'au 1^{er} janvier de l'année suivante. C'est très simple. Ce serait peut-être trop compliqué pour la Commission canadienne du blé, même avec tous ses ordinateurs électroniques. Ou encore, il pourrait y avoir dans chaque élévateur un estampilleur, qui marquerait le chèque émis par la Commission de la mention: «Valable après le 1^{er} janvier». De cette manière, le chèque ne pourrait être négocié avant l'année suivante. Les préposés de l'impôt verraient que même si l'agriculteur a le chèque en sa possession, il ne peut l'échanger que l'an prochain; de cette façon, la Commission canadienne du blé n'aurait pas à intervenir. C'est un mécanisme tout simple. Il n'est pas nécessaire de détenir un doctorat en philosophie pour y penser.

Selon le ministre, il s'agit d'un plan d'ensemble destiné à aider l'agriculteur. Je le répète, cette mesure aide seulement les grandes entreprises agricoles. On m'apprend que ces paiements différés représenteront une somme d'environ 1.1 milliard de dollars. C'est un chiffre sans précédent et il y a des chances que cela ne se reproduise plus. Comme le député de Yorkton-Melville l'a signalé, une fois le paiement différé, il va se trouver bloqué, n'étant valable que pour un an. Par la suite, le cultivateur va se trouver dans une situation difficile. Que va faire le ministre, retirer la mesure pour aider l'agriculteur?

Le ministre a affirmé qu'il était peu probable que les comptes des syndicats soient fermés avant le 1^{er} janvier. A quoi servira donc la présente mesure? Le ministre perd complètement son temps à parrainer un projet de ce genre. Il sait que les comptes des syndicats ne peuvent être fermés avant cette date. C'est là un expédient politique, un maquillage pour faire croire que le ministre agit pour le bien des céréaliculteurs.

Le ministre a déjà présenté une mesure concernant les avances en espèces. Ce sont les agriculteurs qui l'avaient demandée. Le ministre paraissait fier et s'est presque disloqué l'épaule en tendant de se donner des tapes dans le dos, parce qu'il avait présenté des modifications à la loi sur les avances en espèces. Si les agriculteurs désirent des avances en espèces, c'est qu'ils ont besoin d'argent. Ils n'ont pas besoin du ministre pour leur dire quand ils toucheront leur argent, même s'il se trouve déjà dans la cagnotte. Ceux qui acceptent les avances en espèces ont besoin d'argent. Autrement, ils refuseraient. Ces gens-là ne craignent pas de trop en recevoir et d'avoir à rendre des comptes aux agents du fisc, qui ont désespérément besoin d'argent.

[M. Korchinski.]

Je le répète, le ministre est tout «mêlé». Il argumente contre lui-même. Il nous a d'abord déclaré que par suite de ce dernier paiement, le cultivateur devra payer plus d'impôt. Le prix initial du blé était faible. Auparavant, il dépassait à peine \$2. Cette année, le ministre a relevé le prix initial garantissant ainsi plus d'argent aux céréaliculteurs. Il leur a ensuite déclaré qu'il ne pourrait faire le versement final avant le 1^{er} janvier parce qu'ils avaient reçu trop d'argent. Le ministre devrait faire preuve de logique. Il aurait dû maintenir le bas prix.

Le ministre affirme que les cultivateurs font trop d'argent et qu'ils ne devraient obtenir que le minimum. Les agriculteurs ont demandé une augmentation du premier versement, ce qui prouve, à mon sens, qu'ils avaient besoin de plus d'argent et non pas qu'ils voulaient qu'on le leur retienne pour permettre au ministre de manœuvrer à ses fins. Il a proposé le marché libre, le régime pour la livraison des provendes. Il a abaissé le paiement initial et l'a tenu aussi bas que possible, parce qu'il voulait que sa nouvelle politique parte du bon pied.

● (1650)

Tous les agriculteurs que je connais, qui ont traité sur le marché libre ou qui ne sont pas passés par la Commission, ont agi ainsi parce qu'ils avaient désespérément besoin du supplément d'argent. Ils ne savaient pas alors que le ministre allait majorer le prix. Mais, qu'a-t-il fait? Il a attendu jusqu'au moment où, d'après le calcul de la demande en Ontario et au Québec, calcul effectué à l'aide d'ordinateurs ou par une simple addition, les besoins étaient satisfaits. Bien, dit-il, nous avons assez de cette céréale. Vous, les acheteurs de l'Ontario et du Québec, dépêchez-vous et achetez votre grain aux plus bas prix, car selon toute probabilité, ils vont monter. Le ministre a acheté au plus bas prix et lorsqu'il a jugé qu'il avait ce qu'il lui fallait, il a majoré le prix initial offert par la Commission canadienne du blé; Plus tôt, il avait placé ladite Commission dans une situation où elle ne pouvait soutenir la concurrence.

Lorsque le ministre a comparu devant le comité sénatorial permanent de l'agriculture, il a reconnu qu'en dernière analyse la Commission canadienne du blé offrirait plus d'argent aux producteurs. L'automne dernier, les ventes les plus avantageuses furent celles effectuées sur le marché hors côte. C'est là que cela rapportait immédiatement. Mais le ministre jouait au chat et à la souris, suscitant des querelles entre les agriculteurs de l'Ouest et les éleveurs de l'Est. Après quoi, il a fait volte-face disant aux premiers: Vous les gars, nous voulons vous donner cet argent parce que certains m'ont dit qu'ils ne voulaient pas faire augmenter leur impôt sur le revenu. Ils peuvent choisir un plan d'étalement sur cinq ans. J'ai déjà offert au ministre une issue en utilisant un bulletin sans valeur ou un tampon indiquant que le chèque n'est pas négociable avant l'an prochain.

Je n'aime pas la façon qu'a le ministre de manœuvrer le cultivateur. Parfois, une personne peut se rouler elle-même. Je ne comprends pas pourquoi les agriculteurs à qui on a ainsi forcé la main devraient attendre leur argent. L'assurance-récolte est l'objet de toutes sortes d'inspections. Les intéressés ne s'en plaignent pas encore, mais attendez le printemps prochain; les esprits vont s'échauffer. La mesure à l'étude devrait être retirée à la fin de la présente année-récolte, car elle sera inutile plus tard, et d'ailleurs elle ne fera qu'occuper de l'espace dans le recueil des lois. C'est pourquoi je ne prise pas particulièrement cette mesure, et je l'ai dit. A vrai dire, je m'y oppose.